



**Législature 2015-2020
DELIBERATION N°03-2018
DU 26 AVRIL 2018**

**OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF120'000.- POUR LA VALORISATION DES
CHEMINS COMMUNAUX**

Vu l'intérêt de réhabiliter certains cheminements pédestres communaux dans le but de les rendre visibles à la population et de les distinguer des chemins privés, permettant, ainsi, leur utilisation par les habitants.

Vu les zones concernées par ces réhabilitations, à savoir pour Certoux le secteur situé entre le chemin du Pont, le chemin du Champ-Paget et le chemin des Vignes, ainsi que pour Perly, le secteur situé entre le chemin du Relai et la route de Lully.

Vu le réaménagement du chemin des Nanpolets entrepris en 2015 dans le cadre des aménagements de la route de Certoux.

Vu l'exposé des motifs d'avril 2018 élaboré par le service des bâtiments et des infrastructures (SBI) comprenant le plan ainsi que les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération annexés à la présente délibération.

Vu l'information donnée au Conseil municipal lors de la séance du 22 mars 2018.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983.

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

par 13 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention

1. De réhabiliter à Certoux et à Perly certains cheminements pédestres communaux dans le but de les rendre visibles à la population et de les distinguer des chemins privés, permettant, ainsi, leur utilisation par les habitants.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.- destiné à la réalisation de ces travaux.

3. De comptabiliser cette dépense de CHF 120'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 120'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Pour Madame Simone Bowman, Présidente
Jacques Nierlé,
Secrétaire général